

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE325

présenté par

M. Gaillard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la faisabilité de l'exploitation en énergie osmotique en outre-mer, notamment à La Réunion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons encourager la recherche et le développement des énergies renouvelables disponibles dans les collectivités d'Outre-mer, ici l'énergie osmotique.

Dans sa programmation pluriannuelle de l'énergie, la Région Réunion a identifié un gisement en énergie osmotique.

L'exploitation de l'énergie osmotique utilise la différence de salinité entre l'eau douce et l'eau salée au niveau des embouchures des rivières, voire dans les salines. On récupère l'énergie produite par le passage de l'eau douce vers l'eau de mer à travers une membrane semiperméable.

Deux techniques existent, l'électrodialyse inverse, qui génère un courant ionique, et l'osmose à pression retardée, qui génère une pression hydraulique dite pression osmotique. Les technologies sont toujours au stade de la recherche et développement. Le ratio coût/efficacité surfacique des membranes est actuellement le facteur limitant. Or un gisement a été identifié à La Réunion : Port de Sainte-Port de Sainte-Rose, dans l'Est de l'île. Des études sont à poursuivre sur le développement de cette énergie renouvelable dans les Outre-mer, c'est l'objet de ce présent amendement demandant un rapport.